



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 1
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
18/11/2022

Délibération n° C 2022- 37

Mise à jour des biens amortissables au 1er janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Françoise VESPA ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Jean-Luc LEGRAND, Pierre POULET.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL ; Messieurs Gérard BONNET, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Stéphane CHAMPANHET, Gêrôme FASSENET, Jean-Pascal FICHÈRE, Clément PERNOT, Laurent PETIT, Christelle PLATHEY.

Procuration : Madame Florence MAUPOIL à Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL.

Membres élus à voix consultative

Madame Sandrine BACZYK ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ, le Sergent-chef Franck TOUILLIER ; Madame Nadia WAUQUIER et Messieurs le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Lieutenant Stéphane SAUCE étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames la Capitaine Carole COMBEFREYROUX (Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la circulaire ministérielle n°INTB0200059C du 26 février 2002 ;

Vu l'instruction ministérielle n°02-028-M0 du 3 avril 2002 ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-45 du 7 décembre 2020 relative à la mise à jour des biens amortissables et apurements de l'actif ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 7 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 7 décembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

L'objectif est de pouvoir procéder à la prévision, l'imputation, l'inscription, l'acquisition et l'amortissement des seuls biens qui doivent figurer à la section d'investissement car contribuant au patrimoine et à l'actif du SDIS, en référence à l'instruction ministérielle n°02-028-M0 du 3 avril 2002 et à la circulaire ministérielle n°INTB0200059C du 26 février 2002, mises à disposition des services et qui font référence.

Ainsi la dotation aux amortissements, dépense de fonctionnement et recette d'investissement aura une plus juste croissance et l'actif une meilleure réalité. Les propositions ont fait l'objet d'une discussion avec les services et Messieurs le Responsable du Service de Gestion Comptable et le Conseiller aux Décideurs locaux.

Vous trouverez en annexes un arbre décisionnel et la liste des biens amortissables mise à jour, fruit d'un travail commun. Le but est d'aider les services à mieux identifier les biens amortissables, leur imputation et leur durée d'amortissement. Chaque gestionnaire est répertorié ainsi que le matériel le concernant. Cette liste pourra être complétée par délibération à effet au 1^{er} janvier suivant.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver les documents en annexe.

DECISION N° C 2022-37 DU 12 DECEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve seulement la liste des biens amortissables au 1^{er} janvier 2023 telle que présentée.

Cette annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 23 DEC. 2022
Affiché le 23 DEC. 2022
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT